



Arvillard info

Éditorial

Une large place a été consacrée cette année à l'analyse, la réflexion mais aussi à l'action. Tout d'abord avec un excellent travail de la commission cadre de vie et environnement sur les « points noirs » au cœur du village. Déplacements, stationnements, la recherche du juste équilibre entre piétons, véhicules et vitesse sont à l'origine de diverses actions déjà réalisées, en-cours ou programmées suivant leur importance. Il y aura également une expérimentation « zone 20 km - priorité piétons » qui verra le jour début 2011 dans la rue « Sous le Château ».

Ensuite dans la mission de protection de l'environnement qui nous incombe, un tronçon important de séparatif de nos effluents a débuté mi novembre, le montant des travaux s'élève à 440.000 € TTC. Nous vous les présenterons plus en détail dans un prochain journal.

Nous travaillons sur le projet de remplacement de notre chaudière fuel par une chaudière bois dont l'approvisionnement serait issu de notre forêt. La chaudière fuel actuelle alimente les écoles et la salle polyvalente via un réseau qui date de l'année 1967. Avec un réseau de chaleur fuyant, des déperditions importantes dues à l'absence d'isolation nous avons lancé une étude de faisabilité en partenariat avec l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables). Des contacts sont pris par ailleurs avec l'OPAC pour approvisionner en chaleur l'immeuble « le Miceau ».

Notre projet d'agrandissement Proxy et d'acquisition d'un bâtiment place Saint Roch se finalise tout en s'adaptant à l'environnement et aux contraintes au fur et à mesure de son avancement. Là aussi nous vous ferons une présentation détaillée du projet avant engagement.

La commission patrimoine a mis notre village à l'honneur à l'échelle du canton. Ar-

villard vit, Arvillard bouge et Arvillard fait beaucoup « d'envieux » d'autant que toutes les manifestations organisées sur le village qu'elles soient culturelles, festives ou sportives, perdurent. Encore une fois, merci et bravo à toutes et tous.

Le bureau de poste, avec ses quelques défauts de jeunesse prend toute sa dimension aujourd'hui. Nous sommes satisfaits d'avoir pu conventionner pour les neuf années futures d'autant que les mesures prises dans le bureau voisin de La Rochette sont défavorables avec sa fermeture le jeudi matin.

Une année très active se termine. Je vous propose de nous retrouver le 16 Janvier 2011 pour les traditionnels vœux de la municipalité qui seront organisés, non pas pour de grands discours, mais pour partager un peu de temps tous ensemble.

Je vous souhaite d'ici là une très bonne fin d'année 2010.

François Cuchet



Vie communale

STATIONNEMENT

Il est rappelé qu'aucun stationnement n'est autorisé en dehors des places matérialisées et des parkings. Il en va de la fluidité de la circulation quotidienne mais aussi de celle des véhicules de secours et des engins de déneigement. Un rappel sera apposé sur les pare-brises des véhicules en infraction. En ces temps de neige, ne laissons aucun matériel sur la voie publique (remorques, bétonnières...). Soyons conscients des risques que de mauvaises habitudes peuvent engendrer.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les opérations postales et bancaires ne peuvent être faites en dehors des heures d'ouverture officielles de l'agence, même pour « rendre service » aux habitants qui viennent en mairie pour d'autres actes. Les heures officielles d'ouverture de la mairie sont aussi à respecter ; les secrétaires ont un travail administratif interne à effectuer et ne peuvent être disponibles à tout moment.

Jour	Horaires Mairie	Horaires Agence postale
lundi	8 h 30 - 12 h	9 h -12 h
mardi	16 h - 19 h	10 h - 12 h 16 h - 18 h 30
mercredi	8 h 30 - 12 h	
jeudi	16 h - 19 h	10 h - 12 h 16 h - 18 h 30
vendredi	8 h 30 - 12 h	9 h -12 h

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Vous avez des photos ou des cartes postales anciennes d'Arvillard ? Nous vous proposons de nous les apporter en mairie, nous les scannerons et vous les rendrons immédiatement. Vous pouvez également les scanner chez vous sous une bonne qualité et les envoyer par courriel au format jpg ou bmp ne dépassant pas 2 mo avant le 20 décembre (arvillard-mairie@wanadoo.fr).

ASSOCIATIONS

La demande de subvention doit parvenir en mairie avant la fin janvier 2011. Cette demande doit être accompagnée du montant, de l'objet de la demande, du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale (comprenant rapport d'activité et bilan financier). Arvillard Info peut servir de support pour les annonces d'événements des associations. C'est à elles de demander une insertion et ceci suffisamment à l'avance pour pouvoir les programmer dans les éditions ; le site internet peut aussi servir de relais.

LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions se font aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie ; dernier délai le 31 décembre de 10 h à 13 h.

CANTINE

Pour le second trimestre scolaire (à partir de janvier 2011) les demandes d'aide aux frais de cantine doivent parvenir au CCAS d'Arvillard, en mairie, au plus tard le 21 décembre, date de la prochaine commission.

Les enfants inscrits à la cantine sont invités au repas de Noël offert par la municipalité le jeudi 16 décembre.

BOURSE AUX JOUETS

Cette initiative devient maintenant un classique des manifestations pierrues. Organisée par l'Amicale Laïque, elle permet de recueillir de l'argent (qui s'ajoutera à celui de la soupe des Pierrus et de la soirée Beaujolais) pour participer au financement des activités des enfants des écoles d'Arvillard. L'autre vertu de cette bourse est de remettre en circulation des jouets qui seraient, sinon, destinés à encombrer les déchetteries. Ceci permet aux acheteurs d'acquérir des jeux ou jouets à très bon marché. N'est-ce pas en plus une démarche écologique, face à notre société de consommation ?

VEILLÉE CONTES 2010

Suite au succès rencontré l'an dernier pour la première édition d'une veillée contes à Arvillard, la commission patrimoine a souhaité donner une dimension plus importante cette année. En effet, cette manifestation s'est déroulée sur un week-end avec une exposition sur l'histoire de la Savoie de 843 à 1861 et l'intervention de Louis Franchino, guide du patrimoine, sur « la Savoie de ses origines à l'annexion » au travers de la philatélie. Samedi en fin d'après midi, la veillée contes a eu un franc succès puisqu'une centaine de personnes, dont de nombreux enfants, a investi la salle polyvalente.

Le thème proposé sur le rattachement de la Savoie à la France, se décomposait en quatre tableaux : la vie au village, la contrebande, la guerre, le plébiscite du 22 avril 1860. Tableaux animés par « les Théatins savoyards » sur des textes tirés de l'ouvrage de Pierre Grasset (Le fantôme du Bâtrô), des poésies (Amélie Gex, d'Arthur Rimbaud,...), des chants accompagnés par Jacky Cécillon, joueur d'orgue de barbarie.

Cette soirée s'est terminée par un buffet convivial préparé par les membres de la commission et ceux du club des aînés ruraux « Les Pierrus ».



Environnement

REDEVANCES POLLUTION ET MODERNISATION DES RÉSEAUX D'EAU

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (de laquelle nous dépendons) a décidé d'augmenter la redevance pour pollution et modernisation des réseaux de collecte. Nous citons : « Nous soulignons que l'augmentation des taux de base de ces redevances que vous pouvez constater, après plusieurs années de stabilité malgré l'inflation, s'est avérée indispensable pour poursuivre le programme d'aides financières apportées par l'agence de l'eau.... Sans ces augmentations décidées par les instances de bassin, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse aurait été dans l'incapacité de répondre aux besoins financiers correspondant à ces enjeux... ».

C'est donc à compter du 1er janvier 2011, que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte passera de 0,13 centimes à 0,15 centimes par m3 d'eau assainie. Cette augmentation sera incluse dans la taxe d'assainissement de 2011. La redevance pour pollution, quant à elle, sera portée à 0,21 centimes au 1er janvier 2011 et sera incluse dans la facture d'eau établie par le syndicat des eaux de La Rochette.

TRI SÉLECTIF

Pendant 8 jours et demi, cet été, les ambassadrices du SIBRECSA ont effectué une visite porte-à-porte à Arvillard ; opération demandée par la commission « environnement et cadre de vie » de la commune. L'objectif était de sensibiliser les nouveaux habitants, de communiquer sur le tri et les erreurs de tri, de convaincre les personnes récalcitrantes au tri sélectif, d'informer sur la réduction des déchets à la source (compostage et achats avec moins d'emballage) et de faire un bilan des habitudes des habitants. Les enfants de l'école primaire avaient été préalablement informés, ce qui a favorisé cette action. Des sacs de pré-collecte et de la documentation ont été distribués aux résidents (contact avec 366 foyers). Si vous étiez absent lors du passage des ambassadrices, vous pouvez vous procurer ces sacs en mairie.

LES BOUCHONS D'AMOUR



Vous souhaitez réaliser une bonne action ? Alors conservez vos bouchons en plastique ! En effet, l'association « Les Bouchons d'Amour » les collecte afin de revendre cette matière première au meilleur taux. Le but : récolter de l'argent afin d'aider les personnes atteintes d'un handicap à financer l'achat de différents matériels comme des fauteuils roulants, des appareils auditifs, des monte-escaliers... Elle fonctionne uniquement avec des bénévoles.

Nous comptons sur vous pour déposer vos bouchons en plastique dans les collecteurs prévus à cet effet.

Deux points de collecte existent actuellement à Arvillard : site de tri des déchets situé au dessus du château et site de tri des déchets situé à Champ Soleil.

Quelques exemples de bouchons acceptés :

- Bouchons alimentaires : eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote...
- Bouchons ménagers : liquide vaisselle, lessive, assouplissant, aérosol...
- Bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampoing, gel douche.
- Couvres en plastique : chocolat, café en poudre, moutarde...
- Bouchons en liège.

Quelques exemples de bouchons refusés :

- Bouchons de produit chimique toxique
- Bouchons de sécurité : détergents, médicaments, ...
- Bouchons de bouteille de vin en imitation liège.

Renseignements : Angélique Rotagnon
06 07 12 35 40 ou ange.gilles@hotmail.fr.

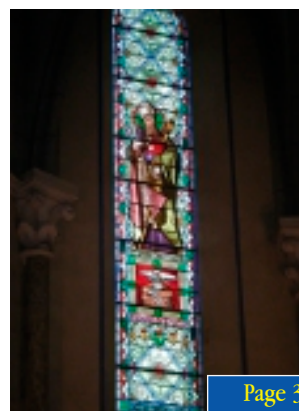
Patrimoine

RESTAURATION ET PROTECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

A la suite d'un malencontreux lancer de ballon, un vitrail de l'église s'était brisé ; la grille de protection placée devant, ancienne et oxydée, n'ayant pas rempli son rôle.

La restauration du vitrail donc été entreprise et réalisée avec soin, au cours de l'été, par l'atelier Montfollet de Grenoble (coût des travaux pris en charge par l'assurance de la commune).

Maintenant que le vitrail est réinstallé, l'entreprise Lavarenne de Saint-Pierre-d'Allevard procède au remplacement des grilles de protection de tous les vitraux latéraux du bas.



Le conseil en bref

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2010

Le Conseil après en avoir délibéré :

Approuve la révision de loyer de l'appartement communal loué dans le bâtiment de l'ancienne poste.

Demande à Monsieur le préfet la prise en compte des craintes et problèmes rencontrés par les élus des communes rurales, en raison de l'abandon de certaines missions de l'Etat qui se reportent sur les communes. Sollicite une subvention du Conseil général de la Savoie pour les travaux d'aménagement ainsi que l'achat de matériel pour l'agence postale communale. Donne son accord pour la reconduction du poste d'intervenant en anglais pour l'année scolaire 2010-2011 à raison de 2 h par semaine et fixe le montant de la vacation.

Accepte la demande de congé parental d'un agent administratif et donne son accord pour le recrutement d'un agent remplaçant.

Questions diverses : Mise en place d'un système de surveillance en mairie et salle polyvalente - Déclaration d'un poste d'agent d'animation en surnombre - Achèvement des travaux du Clos des Iris - Convention Projet Urbain Partenarial - Mise en fourrière de véhicules.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil après en avoir délibéré :

Dit que les délibérations du 2 octobre 2009 concernant le plan général de circulation des véhicules à moteur en milieu naturel et pour les ayants droit (ACCA) sont annulées ; une autre délibération sera établie avec les services de l'Etat.

Accepte les deux nouveaux plans de circulation des véhicules à moteur en milieu naturel (Plan général et pour les ayants droits). Un arrêté sera établi accompagné d'un plan.

Approuve la mise à disposition d'une adjointe d'animation auprès du SIVU scolaire « Le Castelet » à compter du 6 septembre 2010 pour une durée d'un an et dit que le SIVU remboursera à la commune d'Arvillard le montant de la rémunération et des charges sociales.

Sollicite une subvention du Conseil général de la Savoie pour les grilles de protection des vitraux de l'église.

Approuve de continuer l'étude faite pour l'installation d'une chaudière bois pour les écoles et la salle polyvalente.

Autorise le remboursement de l'achat d'un vidéoprojecteur (remplacement du matériel volé).

Questions diverses : report du Conseil municipal du 27 septembre.

Les comptes-rendus complets sont lisibles en mairie.

Communiqués

TV8 MONT BLANC ouvre ses capacités de réception par TNT, satellite, câble et ADSL. La liste complète des émetteurs est disponible sur www.tv8montblanc.com.

MOBIL'EMPLOI73, au service des personnes en insertion (jeunes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA...) a concrétisé son projet d'auto-école. Si vous prévoyez de vous séparer de votre voiture qui peut encore servir, prendre contact avec cette association. Pour tous renseignements : www.mobil-emploi-73.fr

ACCUEIL D'ENFANTS

Dès maintenant, pour cet été, vous pouvez prévoir d'accueillir un enfant (de 6 à 11 ans) issu de famille en difficulté sociale ou financière. Contact : Secours Catholique au 04 79 60 54 00 ou sc-chambery@secours-catholique.org

OUVERTURE D'UN CLUB DE TAROT à La Rochette le jeudi à partir de 20 h - Contact : Mr Chowsanski au 04 79 69 77 70 ou Mr Moulin au 04 79 75 21 51.

IN CASE OF EMERGENCY ! En cas d'urgence !

Les ambulanciers ont remarqué que très souvent lors d'accidents de la route, les blessés ont un téléphone portable sur eux. Toutefois, lors des interventions, on ne sait jamais qui contacter dans ces listes interminables de contacts. Les ambulanciers ont donc lancé l'idée que chacun d'entre nous rentre dans son répertoire la personne à contacter en cas d'urgence sous le même pseudonyme.

Le pseudonyme international connu est

« **ICE** » (= In Case of Emergency).

C'est sous ce nom qu'il faut entrer le numéro de la personne à contacter, utilisable par les ambulanciers, la police, les pompiers ou les premiers secours. Lorsque plusieurs personnes doivent être contactées, on peut utiliser ICE1, ICE2, ICE3, etc.

Facile à faire, ne coûte rien et peut apporter beaucoup. Faites passer le message afin que cela rentre dans les mœurs.

Arvillard info n° 17 - Mairie 73110 Arvillard

Tirage 400 exemplaires sur papier recyclé avec encre végétale
Imprimé et distribué par Publicassin 38530 Pontcharra